

POLITIQUE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST) (PS2020)

Lechler, grâce à l'adhésion volontaire aux normes **ISO 9001:2015** et **ISO 14001:2015**, afin que l'entreprise soit munie d'un Système de gestion pour la sécurité pleinement conforme au Système intégré de qualité et de l'environnement et dans le respect total du **Modèle 231** et du **Programme Responsible Care**, Lechler a introduit l'évaluation du risque de réalisation de l'objectif, « *Risk Based Thinking* », en appliquant les mêmes lignes directrices utilisées pour le Système de gestion de la qualité, **ISO 9001:2015**, et en suivant les indications fournies par la norme ISO 31000:2010, « Gestion des risques ».

Dans le cadre général de la nouvelle évaluation des risques mise en place dans le Système de gestion intégré, tous les processus importants ont été identifiés dans le domaine de la santé et sécurité au travail, évalués selon les contextes identifiés dans l'Organisation, internes et externes, en introduisant également la Composante Relative : Économique, Sociale et *Compliant* (Conformité), et le niveau de Risque résiduel final.

D'après l'évaluation des risques de réalisation des objectifs effectuée, Lechler saisit les opportunités comme un outil d'amélioration continue, en identifiant également les éventuelles menaces lorsqu'il existe des preuves objectives.

Lechler met en place un leadership fort avec des responsabilités claires au sein de son organisation, tant dans la définition des objectifs/cibles pour la sécurité au travail que dans la mise à disposition de ressources compétentes et adéquates pour atteindre ces objectifs et cibles pour garantir la prévention et la protection des travailleurs et de l'organisation sociale de l'entreprise.

La présente politique exprime donc la responsabilité de la Direction à l'égard de la sécurité au travail et elle est obligatoire pour tous les employés de l'entreprise.

L'engagement de la Direction envers la santé et la sécurité au travail se concrétise par :

L'**engagement** au principe de l'amélioration continue, applicable aux processus, au système de gestion intégré et, par conséquent, aux performances de sécurité et de santé au travail (SST) ; l'**engagement** à la prévention des non-conformités potentielles, des risques pour la SST et l'**engagement** au respect scrupuleux de la législation contraignante et, plus particulièrement, de celle relative à la SST ; **(IOLEC 4.3.2)**

l'engagement à considérer la SST et les résultats relatifs comme partie intégrante de la gestion de l'entreprise ;

l'engagement à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires ;

l'engagement à la participation de tous les composants de l'entreprise pour poursuivre la politique dans un environnement de travail sain et sûr.

Cependant, en définissant ces **engagements**, la Direction de Lechler est consciente et invite tout le personnel à réfléchir sur le fait que la responsabilité de la gestion de la SST concerne l'ensemble de l'organisation de l'entreprise, de l'employeur à chaque travailleur, chacun selon ses fonctions et responsabilités.

De plus, Lechler S.p.A. considère que sa mission consiste à :

Promouvoir l'identification des collaborateurs de l'entreprise avec la politique de la qualité, de la sécurité et de l'environnement et le partage des objectifs de l'entreprise, en favorisant la formation, la prise de conscience du rôle de chacun au sein de l'entreprise et la responsabilisation individuelle ;

Accroître la formation et la sensibilisation pour exercer leurs fonctions en toute sécurité et pour assumer leurs responsabilités en matière de SST ;

Garantir et développer des communications efficaces et dans les deux sens avec l'ensemble du personnel et avec les représentants des travailleurs ;

Poursuivre la réalisation des objectifs de qualité dans des conditions d'efficacité économique ;

Élaborer et mettre au point des plans de sécurité comprenant les mesures et procédures visant à prévenir les situations accidentelles ou d'urgence et à contenir les effets ;

Maintenir un dialogue ouvert avec les fournisseurs pour qu'ils s'engagent à mettre en place des comportements conformes à cette politique ;

Effectuer des contrôles, des inspections et des audits visant à identifier et à prévenir d'éventuelles situations de non-conformité avec les exigences des systèmes de gestion de référence ;

Développer et maintenir des relations ouvertes et de collaboration avec les autorités locales et toutes les parties prenantes en général, développer et améliorer constamment la gestion conformément aux normes contraignantes et volontaires.

Chaque année, la Direction réexaminera cette politique et l'ensemble du système afin de vérifier l'efficacité et la nécessité de mises à jour éventuelles, définira les objectifs et les programmes pour l'année suivante, qui seront communiqués au personnel de l'entreprise.

Pendant le réexamen du système de gestion, la Direction évalue les Contextes internes et/ou externes afin de saisir les améliorations et de mettre en œuvre les changements appropriés.

REVISION	DATE	REDIGE PAR	APPROUVE PAR
06	31/03/2020	RSGI	DIRECTION

DOCUMENT DE GESTION INFORMATIQUE